

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ? *il n'en reste pas*

2° Quel est le vocable de chacune de ~~les~~ chapelles ? *l'Assomption dans la commune de Bréles*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ? *il n'en reste pas*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

*je n'en suis en vertu de quel mais des servites
je n'en suis en vertu de quel mais des servites
je n'en suis en vertu de quel mais des servites*

6° Quelle est la date de l'Indult ?

il y a sept ans qu'on y dit la messe

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

*la personne la voisine qui y a
parce qu'elle en est propriétaire et y a sa demeure*

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*blanc et noir
et les autres*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

oui

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.